



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 juillet 2026, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 531-01-2026 amendant le Règlement 531-2021 concernant le contrôle des animaux**
- **Règlement 556-02-2026 amendant le Règlement 556-2022 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et engrais ;**
- **Règlement 559-04-2026 amendant le règlement 559-2022 relatif au programme « écoprêt » pour le remplacement des installations septiques et le scellement des puits**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 juin 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA